

Compte rendu de la rencontre du 01/10/2014 avec Monsieur Bruno Parent / Directeur Général de la DGFIP

M Parent a souhaité rencontrer la CFE- CGC DGFIP.

Notre syndicat devait indiquer au préalable le thème principal à aborder. Le choix s'est porté sur la carrière des cadres.

M Hugues Perrin chef du bureau RH et Mme Dominique Gontard (responsable bureau RH-1) ont assisté à cette rencontre aux côtés de M Parent.

Nos représentants étaient Mme Marie-Christine Caraty, présidente de la CFE-CGC, M. Philippe Gaillard, vice-président de la CFE-CGC, et M. Roger Scagnelli, secrétaire général de la CFE-CGC.

Préambule : S'agissant des carrières, la CFE-CGC rappelle que les cadres sont en très grand nombre mécontents et attendent une valorisation de leurs expérience et investissement dans un contexte de baisse d'effectif et de dégradation des conditions de travail.

Ces derniers étant étroitement liés et relais des décisions prises au niveau national, la CFE-CGC qui défend tous les cadres A, déplore avoir été évincée des groupes de travail métiers nationaux alors qu'elle dispose d'informations de terrain de responsables encadrants, utiles à la réflexion de la Centrale.

Le Directeur Général a répondu que, dans le contexte actuel, les suppressions de postes allaient continuer et que les cadres A devaient évidemment contribuer à l'effort commun de réduction d'effectifs. Il partage les options de son prédécesseur.

En réponse , notre position a été la suivante :

- notre constat est la chute brutale du nombre de promotions aussi bien sur les carrières administratives que sur les carrières comptables. Le faible taux de promotion d'AGFIP, d'AFIP ressurgit nécessairement sur les grades inférieurs.

Au-delà des suppressions des postes de A+ , la carrière des cadres risque d'être fortement rognée par la suppression importante du nombre des postes comptables liée au projet de restructuration du réseau qui est actuellement en cours de préparation

- s'agissant des inspecteurs, l'absence de visibilité sur leur avenir professionnel est un réel problème qui dans le temps dessert le service public. Les suppressions de postes et les baisses de promotions des cadres supérieurs ainsi que l'allongement de la période d'activité rejaillissent sur leur situation. Il n'est pas concevable qu'un inspecteur cadre A de 35 ans ne puisse accéder à plusieurs autres grades avant la dernière phase de sa carrière.

- s'agissant de la situation des adjoints et fondés de pouvoir des comptables, la CFE-CGC souhaite que leur situation indemnitaire soit revue à la hausse compte tenu des responsabilités qu'ils exercent et le soutien apporté aux comptables.

- s'agissant des IP, l'accès à ce grade s'inscrit dans la perspective d'une carrière dite « courte ». Or un grand nombre d'IP risquent dans le contexte actuel de réduction brutale des promotions administratives et comptables de terminer leur carrière dans ce grade. Il est pris note de la volonté de l'Administration de récupérer des indices sur des postes comptables pour en faire bénéficier les cadres exerçant sur des postes administratifs. Pour autant la CFE-CGC propose que les IP qui n'ont pas accédé au grade d'AFIPA en première partie voire en milieu de carrière sur sélection, puissent y accéder en seconde partie de carrière sans sélection.

Enfin, concernant ce grade, la CFE-CGC revendique une égalité de traitement entre les IP ex-filière fiscale et ex-filière GP avec notamment la suppression de la garantie des postes dits « N1 (postes d'AFIPA occupés par des IP ex-gestion publique). Au nombre de 100 actuellement, les postes type N1 s'ils devaient constituer une garantie pour l'accès au grade d'AFIPA, réduiraient les chances des autres candidats à presque rien compte tenu des quotas de promotions.

En conclusion, l'absence de perspective de faire carrière comporte un risque de démotivation des cadres dans un contexte de travail tendu.

Second volet abordé : la sphère du contrôle fiscal y compris la fiscalité immobilière.

La CFE-CGC a alerté le Directeur Général sur la baisse du savoir-faire technique dans la sphère du contrôle fiscal spécialement dans les DDFIP. L'origine est multiple et sans doute liée pour partie au nouveau dispositif de formation ENI, ainsi qu'au départ de nombreux agents expérimentés qui n'ont pas transmis leur savoir-faire faute de dispositif approprié. Les statistiques masquent encore cette réalité mais le risque est de voir un décrochage brutal lorsqu'il se produira. Il est constaté également que ce métier attire moins qu'auparavant notamment dans les directions spécialisées et nationales.